

**Rapport de commission**

**Étude de la motion : « Pour le renforcement des mesures de réduction du trafic de transit à Perly-Certoux »**

**Membres :** Vincent Dutour (Président), Julian Ramazzina (Vice-Président), Bénédicte de Raemy, Pablo Garcia Herrera, Mathieu Geinoz, Stéphane Hilty, Fabrice Meid, Alan Torselletti, Mauro Tessari.

**Délégué du CA :** Christophe Hottelier

**Dates des séances :** 06.10.2025, 02.02.2026, 05.05.2026, 08.06.2026

**Mandat :**

Lors de la séance du 15 septembre 2025, le Conseil municipal a mandaté la commission Territoire, Sécurité et Mobilité, afin de d'examiner la motion « Pour le renforcement des mesures de réduction du trafic de transit à Perly-Certoux » :

**Analyse de la commission :**

La motion repose sur le constat que la commune de Perly-Certoux est traversée quotidiennement par un trafic de transit important, source de nuisances sonores, de pollution et d'insécurité pour les habitants. Elle relève également que les mesures déjà mises en place, notamment les zones 30 et les zones de rencontre, ne permettent pas à elles seules de répondre de manière satisfaisante à l'ampleur du phénomène.

La Commission Territoire, Sécurité et Mobilité s'est réunie à 4 reprises, afin d'examiner la motion relative au renforcement des mesures de réduction du trafic de transit à Perly-Certoux. Dans le cadre de cet examen, la commission a entendu MM. Olivier Caumel et Jonas Raetzo, représentants de l'Office cantonal des transports (OCT), ainsi que M. Jean Carlo Taboada, technicien communal, afin d'explorer diverses pistes de mesures possibles pour répondre à la problématique soulevée par la motion.

**Audition de l'OCT :**

Lors de leur audition, les représentants de l'OCT ont présenté un état des lieux de la mobilité sur le territoire communal et replacé la situation de Perly-Certoux dans le cadre plus large de la planification cantonale et régionale. Ils ont rappelé que les réflexions en matière de mobilité s'inscrivent dans une vision à long terme fondée notamment sur le plan directeur cantonal, le plan directeur communal et l'image directrice.

Les échanges ont aussi porté sur les charges de circulation observées sur le territoire communal. L'OCT a indiqué que les données les plus récentes demeurent limitées, et datent des études de l'extension de la ligne de tram, mais que les éléments disponibles montrent que la problématique du trafic de transit demeure bien présente, notamment sur le secteur de Certoux.

Les membres de la commission ont interrogé l'OCT sur la possibilité d'anticiper certaines mesures avant la mise en service du tram. En réponse, l'OCT a indiqué qu'il convenait d'avancer de manière progressive, en s'appuyant sur une appréciation précise des flux et, lorsque cela est opportun, sur des mesures testées avec un suivi avant et après mise en œuvre. L'office a toutefois confirmé que des réflexions peuvent être menées sur le réseau communal, en articulation avec les évolutions attendues du réseau plus large.

Les échanges ont également mis en lumière l'importance du report modal. À cet égard, l'OCT a relevé que le stationnement constitue un levier important et a rappelé que les lignes de transports publics desservant les grands pôles d'emplois sont particulièrement fréquentées. Il a aussi été rappelé que la ligne TPG 48 a été adaptée pour améliorer sa connexion avec le tram, ce qui confirme l'importance de préserver un fonctionnement cohérent du réseau de transports publics.

La question des petites douanes a également été abordée au cours des discussions. L'OCT a rappelé qu'une feuille de route signée entre les communes de Genève Sud-Ouest, le Canton et les autorités françaises visait initialement une réduction de 50% du trafic aux petites douanes sur la tranche 6h30-8h30, objectif ensuite revu à 30% sur trois ans après la mise en service du Léman Express (LEX). Selon les campagnes de comptages évoquées lors de l'audition, le trafic reste stable au niveau de Certoux.

Interrogé sur la possibilité d'agir sur les horaires de fermeture des petites douanes, l'OCT a indiqué que ce type de sujet devait être porté devant le COPIL des petites douanes. La commission retient ainsi que toute évolution concernant les petites douanes devra être considérée dans ce cadre de coordination, en lien avec les autres communes et les partenaires concernés.

#### Travail présenté à la commission :

À la suite de l'audition de l'OCT, la commission a demandé à l'administration communale de poursuivre sa réflexion sur les mesures susceptibles d'être envisagées sur le réseau communal.

La commission a pris acte du travail présenté par M. Taboada sur plusieurs propositions de modifications du schéma de circulation, ainsi que sur des pistes relatives au stationnement et à la signalisation. Ces réflexions s'inscrivent dans une démarche de modération du trafic et de réorganisation des flux à l'échelle communale.

La commission retient que ces propositions ont également été pensées en tenant compte de la nécessité de préserver le bon fonctionnement des transports publics, en particulier de permettre à la ligne TPG 48 de continuer à circuler sur son itinéraire. Elle considère que ce travail constitue une base utile pour la poursuite des réflexions et pour l'identification de mesures susceptibles d'améliorer la situation de manière concrète et cohérente.

#### Appréciation de la commission :

Au terme de ces travaux, la commission considère que la motion répond à une problématique réelle et persistante pour la commune. Elle estime que la réduction du trafic de transit doit continuer à faire l'objet d'un travail structuré et que des mesures doivent être envisagées avant l'arrivée du tram.

La commission relève que la motion demande une étude complète et actualisée du trafic de transit ainsi que l'élaboration d'un schéma de circulation. Elle considère que cette démarche est appropriée pour permettre l'examen de mesures adaptées à la réalité du territoire communal et aux besoins des habitants.

La commission relève également que, parallèlement aux mesures étudiées pour limiter le trafic de transit, des améliorations devront également être poursuivies en matière de réseau cyclable et de cheminements piétons sur les axes concernés, conformément aux objectifs plus larges de qualité de vie et de mobilité à l'échelle communale.

Elle souligne enfin que la communication avec la population constituera un élément essentiel pour permettre aux communières et communiens de comprendre les objectifs poursuivis, les mesures envisagées et leurs effets attendus.

**Vote et conclusion du rapport :**

Les éléments suivants sont soumis au vote :

- Validation de la base de travail proposée par l'administration communale ;
- Vote de la motion.

La commission :

- ***accepte par 8 voix pour et 1 abstention.***

En conséquence, la commission vous recommande d'accepter ce rapport, pour le renforcement des mesures de réduction du trafic de transit à Perly-Certoux.

Elle invite le Conseil administratif à :

- Poursuivre les réflexions et études en lien avec des mesures de réduction du trafic de transit et de revenir avec un projet de délibération pour la mise en place de mesures à l'essai au Conseil municipal.

Pour la commission CTSM,

Vincent Dutour  
Président